



**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'éducation et
du développement international**

Paris, le 2 juillet 2018

Direction du développement durable

Mission de la gouvernance démocratique

Objet : Commande Fiche thématique sur l'attractivité de la France pour la résolution des litiges internationaux - Termes de référence

I. Contexte et enjeux

Dans le cadre de la quatrième itération du Comité de Pilotage (COFIL) de la plateforme des acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international, le Ministère de l'Europe et de Affaires Etrangères (MEAE) s'est engagé à poursuivre la création de **fiches thématiques destinées à faciliter la promotion des atouts du droit français et continental, et en particulier à mettre en lumière l'attractivité de la France pour la résolution des litiges internationaux.**

La coexistence des deux principales cultures juridiques – droit civil et Common Law, justifie de poursuivre la **promotion du droit continental** en ce qu'il permet d'associer les intérêts économiques de ses bénéficiaires et la défense des valeurs démocratiques, humanitaires, des droits de l'Homme, et du développement durable que porte la France.

Dans le cadre de la diplomatie par le droit que mène le MEAE et qui participe de la politique d'influence de la France et de son rayonnement, promouvoir les atouts du système français dans le monde répond à un double enjeu politique et économique.

Ainsi, en matière de résolution de litiges internationaux ou transfrontaliers, en particulier dans le domaine commercial, la France jouit d'avantages comparatifs non négligeables liés à la création de chambres internationales, à la très large palette d'expertise de nos juristes, au cadre procédural efficace, ainsi qu'au coût et à la rapidité de résolution des litiges.

II. Objectifs de l'étude

Le MEAE souhaite commanditer une **fiche thématique fournissant un argumentaire identifiant les principaux atouts français permettant de rendre notre pays attractif en matière de résolution des litiges.** Cette fiche a pour vocation de soutenir le marché économique du droit en identifiant et promouvant nos avantages comparatifs et ainsi permettre la création de nouvelles opportunités économiques.

Cette fiche est destinée à l'usage pratique des partenaires de la plateforme et des postes diplomatiques. Elle permet de créer un langage commun de promotion, un diagnostic d'opportunités et permet ainsi de soutenir l'intérêt du droit français dans les différentes enceintes internationales, régionales et nationales où le débat serait porté.

Dans le cadre d'une stratégie s'appuyant sur une multitude de partenariats, l'élaboration de la fiche thématique doit impérativement être collaborative et pluri-institutionnelle.

III. Étapes et résultats attendus

La mission est donc **d'identifier les dispositifs spécifiques innovants et attractifs en matière de résolutions de litiges** (ex. Chambres spécialisées, sentences judiciaires en anglais, chambres arbitrales, MARC, etc.), de **mettre en avant les avantages procéduraux et de droit substantiel**, de **mettre en valeur la palette d'expertise disponible en France** (ex. pluralité des professions, pluralité des profils, des origines et des langues), **et d'inclure un tableau comparatif des coûts et du temps de procédures**. Il est fondamental de faire le lien avec les enjeux du développement durable et d'explicitier l'impact de ces atouts pour le développement économique des Etats et le renforcement de l'état de droit.

Le processus de réalisation doit être collectif et s'effectuer en consultation de plusieurs institutions partenaires – publiques et privées.

IV. Méthodologie

Afin de mener à bien cette étude, il sera demandé au consultant de proposer une méthodologie pour :

- Réaliser un cadrage des dispositifs juridictionnels, procéduraux, juridiques, judiciaires et logistiques permettant d'affirmer que la France bénéficie d'avantages comparatifs pour résoudre des litiges internationaux de manière efficace, peu onéreuse et rapide ;
- Préparer une liste des institutions ressources à rencontrer, identifiées comme partenaires possibles pour l'élaboration collective de la fiche ;
- Préparer un rapport intermédiaire sur ces deux points incluant également un cadrage conceptuel du contenu de la fiche (plan de la fiche et idées clés détaillées) ;
- Présenter et discuter ce rapport intermédiaire avec le MEAE et, le cas échéant, avec également un groupe réduit d'institutions composant le comité de publication, afin de délimiter de façon précise les contours du contenu de la fiche, avant rédaction;
- Présenter un avant-projet rédigé de la fiche, qui sera soumis à la consultation des membres de la plateforme des acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international ;
- Intégrer à l'avant-projet, après discussion avec le MEAE, les commentaires pertinents qui auraient été reçus;
- Produire le texte final.

Cette fiche doit être rédigée sur 4 pages de format A4 (type word). Elle sera maquettée par les services de communication du MEAE, publiée sur le site juscoop.org et imprimée par le MEAE à destination des membres de la plateforme et des postes diplomatiques du MEAE.

V. Calendrier et livrables attendus

Il est attendu du consultant la production des quatre documents suivants :

- **Livrable n°1** : Une liste de partenaires clés à contacter (à valider après échange avec le MEAE) ;
- **Livrable n°2** : un rapport intermédiaire de cadrage basé sur l'identification et l'analyse des atouts principaux permettant la captation des marchés de résolutions de litiges, et des entretiens avec les experts partenaires. Ce rapport doit également présenter le cadrage conceptuel de la fiche (plan du texte et idées clés) ;
- **Livrable n°3** : une première version de la fiche, respectueuse des contraintes éditoriales imposées ;
- **Livrable n°4** : une deuxième version de la fiche incluant les commentaires reçus et retenus à l'issue de la consultation.

Le livrable n°1 devra être soumis au MEAE en même temps que la candidature, au plus tard le 10 août 2018.

Le livrable n°2 et 3 devront être transmis au MEAE au plus tard le 14 septembre 2018.

Le livrable n°4 devra être transféré au MEAE au plus tard le 12 octobre 2018.

Le livrable final n°5 devra être remis au plus tard le 30 novembre 2018.

VI. Conditions de soumission

Cette consultation fait l'objet d'une commande ouverte. La mission est estimée à deux personnes et devra se réaliser sur une période maximale de trois mois et demi (de mi-août à fin novembre).

Le MEAE souhaite attirer l'attention des institutions intéressées sur le fait que le budget alloué pour cette action ne permet pas de rétribuer l'expertise mais de couvrir les frais logistiques qui seraient engagés. Ainsi, l'offre financière ne pourra dépasser les 5.000 euros.

Le consultant est invité à soumettre sa proposition technique et financière **avant le 10 août à 20h00** par courriel, à l'attention de la Mission de la gouvernance démocratique du MEAE (secretariat.dgm-ddd-gouv@diplomatie.gouv.fr; charlotte.ivern@diplomatie.gouv.fr)

Un accusé de réception doit vous être retourné par la Mission de la gouvernance démocratique du MEAE dans les 24h par courrier électronique. Si ce n'est pas le cas, merci de reprendre rapidement contact par courrier électronique à secretariat.dgm-ddd-gouv@diplomatie.gouv.fr ou par téléphone au 01 43 17 45 85 afin de vous assurer que votre offre a bien été reçue.

VII. Conditions d'évaluation des offres

Les offres techniques et financières transmises devront comprendre :

1. Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée.
2. Un calendrier prévisionnel de l'étude ;
3. Les références détaillées de l'organisation dans le champ de l'étude (expériences significatives, résultats, etc.);

4. La constitution d'une équipe de 2 personnes et le CV des experts ;
5. Un devis (HT et TTC) sur le modèle de celui transmis par le MEAE.

Les représentants du MEAE se réuniront mi-août pour étudier les offres soumises. Ils transmettront les résultats aux soumissionnaires avant le 21 août 2018.

Le nombre de points attribués pour chaque critère d'évaluation est le suivant :

Critères d'évaluation	Pondération
Qualité de la proposition technique	50
- <i>Compréhension et commentaires des TDR</i>	10
- <i>Approche méthodologique</i>	20
- <i>Plan de travail</i>	20
Qualifications et compétences du consultant	40
Note financière¹	10
TOTAL	100

¹ L'offre la moins-disant aura 10 points. Les autres auront la note suivante : $10 \times (\text{offre moins disante}) / (\text{offre})$